## 7. Les partenariats économiques : la logique de nos choix

L'analyse qui précède pose, de manière raisonnée et tournée vers l'avenir, les bases des choix que nous aurons à faire au cours d'une décennie pendant laquelle les ressources humaines et financières seront limitées. Elle a plusieurs incidences concrètes.

- D'abord, le vieux principe reste valable. Il nous faut continuer à consacrer des ressources considérables à la gestion de nos relations avec les États-Unis.
- Deuxièmement, au cours des prochaines années, il nous faudra nous attacher plus vigoureusement à cultiver des relations dans notre hémisphère et de l'autre côté du Pacifique, à la fois parce que ces marchés sont prometteurs et parce que certains pays de ces deux régions représentent des candidats de premier plan à l'accession à l'ALENA. Cette accession, à son tour, susciterait une dynamique propice à la défense des intérêts économiques du Canada au sein de la zone de libre-échange et au-delà.
- Troisièmement, ce glissement supplémentaire de notre orientation nécessite, pour être pleinement efficace, une coordination plus poussée des divers instruments de la diplomatie économique canadienne. L'accès à l'ALENA fait partie de ce processus.
  Toutefois, d'autres éléments devraient entrer en ligne de compte :
  - a) Le soulagement de la pauvreté en Amérique latine et dans le bassin du Pacifique, et la coopération économique avec ces régions, doivent prendre davantage d'importance dans les programmes canadiens d'aide publique au développement (APD) [ces régions représentent actuellement quelque 35 p. 100 des décaissements de l'APD canadienne]; l'Afrique, le Moyen-Orient et l'Asie du Sud recevraient alors beaucoup moins que leur part actuelle, qui atteint environ 65 p. 100, proportion démesurée.<sup>37</sup>

L'assistance bilatérale comprend l'aide de gouvernement à gouvernement et le Fonds canadien. Elle <u>ne</u> comprend <u>pas</u> l'aide alimentaire, les secours d'urgence, les crédits accordés en vertu de l'article 31 de la Loi sur la SEE, les programmes de Coopération industrielle de l'ACDI, ni la coopération qui s'effectue par des mécanismes non gouvernementaux. Ces derniers volets tendent, dans les faits, à accroître la proportion du total de l'APD qui est accordée à l'Afrique. Les